

DECISION DU PRESIDENT.CA 015-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers; Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de l'International

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion 2017 de la Direction de l'International à European Technology Plateform in Nanomedicine

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 15 février 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers

et par délégation ctaur général des services

OUNDE HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 23 février 2017 | Mis en ligne le : 23 février 2017



		Date compte	5			
		Observations	Les membres de l'ETP en nanomédecine se composent de représentants du monde de l'industrie, d'organisations publiques et privées de la recherche, d'universités, de cliniques et d'hopitaux, d'autorités publiques et scientifiques, d'associations.	Pour ses adhérents, l'objectif de cette structure est de leur permettre : - d'accéder au flux d'information grâce à l'accès au portail web, et y contribuer, - d'avoir accès aux groupes de travail et recevoir ainsi les dernières évolutions et décisions de la Commission Européenne, - de participer aux réunions de la plateforme, - d'avoir accès au "processus de construction de projet" dans le cadre des activités de l'ETPN. Les objectifs de l'ETP sont de :	erability une su aregie dans le domaine de recherche afin d'etability un agenda stratégique de recherche, - diminuer la fragmentation de la recherche en nano-médecine - Mobiliser des investissements supplémentaires publics et privés - Identifier les domaines prioritaires - Stimuler l'innovation dans les nanobiotechnologies à usage médical	(Plus d'informations : http://www.etp-nanomedicine.eu/public) Les fonds pour l'adhésion 2017 seront prélevés sur le financement européen du programme doctoral NanoFar.
Direction de l'international	nom de la structure	Centre financier	90030			
		Montant	750,00 euros			
Date du conseil de gestion		Nom de l'association ou de la société savante	European Technology Plateform in Nanomedicine (ETP Nanomedicine)			